



1. Organisation générale

Les sujets d'essai renvoient aux **programmes de 3^e** qui entreront en application à la rentrée 2012 :

- Série générale : le programme d'histoire-géographie-éducation civique de 3e paru au BOEN spécial n°6 du 28 août 2008) ;
- Série professionnelle : le référentiel d'enseignement en histoire-géographie-éducation civique pour les élèves de 3e à dispositifs particuliers paru au BOEN n° 13 du 29 mars 2012.

Les sujets ont été réalisés afin de montrer **comment s'articulent les nouvelles épreuves disciplinaires** (les trois disciplines sont obligatoirement interrogées) et d'illustrer, en partie au moins, la **variété** des exercices possibles.

A compter de la session 2013, les candidats composeront sur le sujet lui-même, qu'ils rendront en fin d'examen :

- les questions comportent un intitulé et un cadre (avec des lignes), dans lequel l'élève inscrit sa réponse : ce cadre aide l'élève à évaluer l'ampleur de la réponse attendue. Concernant la **question qui appelle à un développement construit** (repérée clairement par son intitulé), elle est associée à un cadre correspondant à une **page d'écriture** (une vingtaine de lignes), volume jugé raisonnable pour un élève de 3e.
- cette **nouvelle organisation matérielle des sujets** permet de proposer des exercices variés sur les documents. Elle **enrichit la palette des formes de travail** que l'on peut demander aux élèves, dans le cadre du travail sur document d'abord, mais aussi en lien avec différents modes de trace écrite (organigramme par exemple) que ce travail peut mobiliser.

Les **deux sujets proposés**, s'ils s'appliquent à deux séries distinctes, sont à considérer l'un et l'autre par tous les enseignants car ils proposent une question à réponse développée en histoire pour l'un, une question à réponse développée en géographie pour l'autre.

Ventilation des points :

- L'épreuve comporte trois parties qui correspondent aux trois disciplines interrogées. A chacune de ces trois parties est associé un **volume total de points**, fixé par le texte réglementaire de l'épreuve : histoire : 13 points ; géographie : 13 points ; éducation civique : 10 points ; maîtrise de la langue : 4 points.

- **À l'intérieur de chaque partie**, en revanche, le nombre de points attribués à la sous-partie "Questions" et à la sous-partie "Travail sur document" varie selon les sujets (en fonction, par exemple, du nombre de questions posées ou du niveau d'attente du travail sur document). Exemple : dans la partie consacrée à l'histoire ou à la géographie, on peut trouver une répartition des points "Questions" 7 points, "travail sur document" 6 points ; ou bien "questions" 8 points, "travail sur document" 5 points... **La ventilation interne des points de chacune des trois parties disciplinaires est conditionnée par le sujet proposé.**

2. Points de vigilance / Recommandations

L'épreuve dure 2 heures, ce qui représente environ 40' par partie. Il faut garder à l'esprit le temps dont dispose réellement l'élève ; chaque sujet est construit de manière à aboutir à un équilibre global. Dans chacune des trois parties de l'épreuve, le temps consacré aux questions doit être ajusté au mieux avec celui que prendra le travail sur document. De la même façon, si une des parties disciplinaires demande plus de temps, on veillera à ce que les deux autres soient un peu plus rapides à traiter.

Première sous-partie : les questions

En **histoire**, la vérification des repères arrive en premier dans la série de questions. Le texte cadrant l'épreuve mentionne clairement le recours à un questionnement, à priori direct - c'est le choix opéré pour les deux sujets d'essai, choix qui n'exclut pas le recours à d'autres modes d'interrogation (sur frises chronologiques par exemple) - en vérifiant, lorsque c'est possible, que l'élève est capable de restituer le sens des repères qu'on lui soumet. La vérification des repères ne doit pas excéder cinq-dix minutes pour l'élève.

En **géographie**, la vérification des repères se fait sur carte afin de mesurer la capacité de l'élève à les localiser correctement.

Pour chacune des trois disciplines, le texte de l'épreuve ne fixe pas le **nombre de questions** de vérification de connaissances. Ce nombre est laissé à l'appréciation des concepteurs de sujets et varie en fonction de plusieurs éléments : la place de la question à réponse développée, le niveau de difficulté des questions, le temps nécessaire à leur traitement.

Les questions peuvent porter sur un même thème ou sur des thèmes différents ; le texte ne fixe aucune norme dans ce domaine. L'éventail des questions doit être suffisamment varié (dans leur forme comme sur les thèmes concernés) pour permettre d'interroger l'élève sur un champ aussi large que possible. L'examen demande à l'élève un effort important de mémorisation ; il doit pouvoir compenser une faiblesse de connaissance dans un domaine par une plus grande aisance dans un autre.

Seconde sous-partie : le travail sur document

Les sujets doivent proposer des types de documents différents et un seul document est proposé dans chaque partie de l'épreuve (pas de document avec des "sous-documents").

Un document doit pouvoir être lu, analysé ou travaillé en 20-25 mn. On ne demande pas nécessairement l'analyse complète du document mais on peut s'arrêter sur un de ses aspects, partiel mais important. Cela suppose de choisir des documents qui ne soient ni compliqués ni complexes mais sur lesquels on puisse faire réfléchir l'élève. Ce n'est pas l'originalité qui est recherchée mais la correspondance avec ce que l'on

peut attendre d'un élève moyen de 3^e. Simplicité, questions ou consignes explicites, niveau d'exigence compatible avec ce que doit pouvoir faire un élève qui a travaillé normalement pendant son année.

En éducation civique, un "document de référence" mentionné dans le programme peut faire l'objet du "travail sur document" à l'examen.

Le travail sur document fait l'objet de **questions** et/ou de **consignes** qui guident l'analyse du document et/ou indiquent à l'élève les tâches qu'il doit réaliser. Ces tâches peuvent prendre des formes variées.

Les questions posées sur les documents sont en petit nombre et articulent le prélèvement d'informations et la recherche du sens (maîtrise de connaissances indispensables à la compréhension globale du document, mise en évidence du sens général du document).

Les consignes permettent un travail sur le document ; ce travail se fait sur le document lui-même (ex : tracez sur la carte ...) ou supposent l'interprétation correcte du document (ex: donnez un titre à ...). On peut penser aussi à tout ce qui fait écho au travail sur les capacités (ex : description d'un document iconographique).

La tâche cartographique :

On désigne par "tâche cartographique" toute forme de travail sur une carte ou un croquis : compléter une légende, tracer des flux, mettre en relation des espaces géographiques, choisir un figuré, identifier graphiquement une information ou un espace sur une carte ou un croquis en le coloriant, en l'entourant, en le hachurant, etc.

La tâche cartographique peut être demandée soit dans la sous-partie "questions", soit dans la sous-partie "travail sur document". Elle répond à des consignes adaptées.